

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 16 OCTOBRE 2017**

Le 16 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize octobre, à huit heures quarante-cinq,

Le Bureau Communautaire de Terres de Montaigu – Communauté de communes Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le dix octobre, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel intercommunal de Montaigu, sous la présidence de Monsieur Antoine CHEREAU, président,

Date d'affichage de la convocation : 10 octobre 2017

Étaient présents : Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – André BOUDAUD – Francis BRETON – Joël CAILLAUD – Antoine CHEREAU – Bernard DABRETEAU – Hubert DELHOMMEAU – Claude DURAND – Corinne FERRE – Damien GRASSET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Michaël ORIEUX – Marc PREAULT – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Absents excusés :

Assistaient également à la réunion :

Stéphanie BAFFOU – Directrice Générale des Services / Maxime FRUCHET – Directeur de cabinet / Yoann GAUVRIT – DGA – Moyens Généraux / Lyda GABORIAU – DGA – Aménagement et Environnement / Jean DE LABARTHE – DGA – Cohésion sociale / Sophie ROBIN – DGA – Développement et attractivité territoriale.

Nombre de membres : 17 En exercice : 17 Présents : 17 Votants : 17

DELB 39-2017

Demande de subvention au département pour le conservatoire intercommunal de musique
--

Monsieur le Président expose à l'assemblée le schéma départemental de développement des enseignements artistiques a pour objectifs : (Article 1 du règlement)

- Améliorer la cohérence territoriale de l'enseignement musical en Vendée
- Maintenir la diversité des structures d'enseignement musical
- Améliorer la qualité de l'enseignement musical en Vendée
- Préserver l'enseignement des pratiques instrumentales collectives

Le règlement départemental de l'aide à l'enseignement musical prévoit que l'aide est accordée « en fonction du nombre d'élèves, dont le montant varie selon le niveau de structuration de l'établissement » (Article 3.2.1 du règlement). Le conservatoire Terres de Montaigu peut prétendre à une subvention de 22 € par élève correspondant au « palier 3 ».

$$276 \text{ élèves} \times 22 \text{ €} = 6\,072 \text{ €}$$

Le bureau,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- sollicite du département de la Vendée une subvention de 6 072 €.

DELB 40-2017

Contrat de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) finance des actions et des expérimentations validées par les agences régionales de santé en faveur de : la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

Le CLS signé en janvier 2017, ouvre la possibilité de solliciter des financements dans le cadre du FIR. Pour l'année 2017 a été présenté une demande de financement pour la coordination du CLS et la mise en place des premiers comités locaux.

Le 16 octobre 2017

Pour rappel les 3 comités locaux du CLS ont vocation à réunir les acteurs de chacun des 3 axes du CLS. Ils ont pour objectif de favoriser l'interconnaissance (personnes ressources, modalités d'action, ...), d'améliorer l'information, de mieux coordonner les actions communes, d'améliorer la cohérence de l'offre. Les 3 comités locaux sont :

- Comité local de la prévention
- Comité local de l'autonomie
- Comité local de l'offre de soins

Le montant de la subvention accordée dans le cadre du contrat de financement FIR (demande instruite préalablement par l'ARS) est de 9 500,88 € (soit 50% du traitement de la coordinatrice CLS, recrutée en juin 2017).

Le bureau,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le président à signer le contrat de financement au titre du fonds d'intervention régional pour un montant de 9 500.88 €.

DELB 41-2017

Avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) Maison des Adolescents (MDA)

Considérant que la communauté de communes est favorable à la poursuite de l'action de la Maison Départementale des Adolescents en faveur de la protection et de l'accompagnement des jeunes vendéens et leur famille ;

Le bureau,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison départementale des adolescents de la Vendée » du 14 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté conjoint SGAR/ARS n°286 du 30 mai 2017 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison départementale des adolescents de la Vendée » ;

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison départementale des adolescents de la Vendée », telle que présenté en annexe à la présente délibération.

DELB 42-2017

Sollicitation du fonds de concours pour la Maison de Santé Pluri professionnelle Site de Rocheservière

Monsieur le Président expose que le plan de financement de la Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP), site de Rocheservière prévoyait un fonds de concours de la commune de Rocheservière de 150 000 €. La commune prenant à sa charge de la réalisation des extérieurs et l'éclairage extérieur, pour un aménagement plus global des espaces publics dans le bourg, le fonds de concours sollicité est diminué des montants suivants :

- La réalisation des extérieurs, évaluée à 12 352.75 € HT
- L'installation de l'éclairage extérieur, estimée à 3 000 € HT

Aujourd'hui ces montants n'étant qu'estimatifs, il est proposé de solliciter un fonds de concours de 135 000 €. Celui-ci fera l'objet d'un avenant pour préciser le montant exact.

Le 16 octobre 2017

Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

DEPENSES	TOTAL HT	RECETTES	TOTAL HT
travaux	1 225 000 €	Leader fonds européens	80 000 €
branchements	14 000 €	Région aide maison de santé tete de réseau (labellisée ARS)	300 000 €
honoraires assurances	241 000 €	contrat Région Territoires 2020	300 000 €
		sydev participation GTB	6 000 €
		commune de Rocheserviere	135 000 €
		DETR	300 000 €
		contrat vendee territoire	46 950 €
		emprunt	312 050 €
TOTAL	1 480 000 €	TOTAL	1 480 000 €

Le bureau,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Vu le plan de financement,

A l'unanimité,

- sollicite le fonds de concours pour un montant de 135 000 €, auprès de la commune de Rocheservière

DELB 43-2017

**Sollicitation de la Subvention Contrat Vendée Territoire
pour la Maison de Santé Pluri professionnelle Site de Rocheservière**

Monsieur le Président expose la Maison de Santé Pluri-professionnelle située à Rocheservière a été retenue dans le contrat Vendée territoire 2017 – 2020 pour une subvention de 46 950 €

Le plan détaillé de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	TOTAL HT	RECETTES	TOTAL HT
travaux	1 225 000 €	Leader fonds européens	80 000 €
branchements	14 000 €	Région aide maison de santé tete de réseau (labellisée ARS)	300 000 €
honoraires assurances	241 000 €	contrat Région Territoires 2020	300 000 €
		sydev participation GTB	6 000 €
		commune de Rocheserviere	135 000 €
		DETR	300 000 €
		contrat vendee territoire	46 950 €
		emprunt	312 050 €
TOTAL	1 480 000 €	TOTAL	1 480 000 €

Le bureau,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Vu l'annexe financière du contrat Vendée territoire

Vu le plan de financement,

A l'unanimité

- sollicite la subvention et autoriser le président à signer la convention de financement relative à ce dossier.

Le 16 octobre 2017

DELB 44-2017

Attribution d'une subvention à la SCI A & M au titre du programme d'aide en soutien au commerce de proximité et à l'artisanat
--

Le 9 mai 2017, le conseil communautaire a adopté un programme d'aides économiques venant notamment en soutien au commerce de proximité et à l'artisanat. Ce même règlement a fait l'objet de modifications adoptées lors du conseil communautaire du 25 septembre 2017.

La SARL JADE COLORS sollicite la communauté de communes pour l'attribution d'une subvention au titre de ce dispositif pour financer le projet de construction d'un bâtiment artisanal sur la zone d'activités de la Chevasse, commune de Montréverd. L'entreprise JADE COLORS spécialisée dans la peinture intérieure et extérieure est actuellement située en village. Ce projet d'installation en zone d'activités permettra de devenir propriétaire de son bâtiment, d'agrandir la surface d'atelier et de pouvoir recruter un apprenti.

Le projet est porté par la SCI A & M dont les représentants sont les co-gérants de la SARL JADE COLORS : Madame Anne DELHOMMEAU et Monsieur Michaël HERCOUET. Les travaux portent sur la construction du bâtiment : travaux de maçonnerie et de charpente métallique.

Monsieur Hubert DELHOMMEAU, étant membre de la famille du porteur de projet, décide de se retirer de la séance.

Le bureau,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Vu le règlement d'attribution d'aides directes aux entreprises adopté au conseil communautaire du 9 mai 2017 ;

A l'unanimité,

- Décide d'attribuer une aide directe au titre du programme d'aides économiques à la société SARL JADE COLORS d'un montant de 3 000 € HT sous condition d'avis favorable auprès du GAL pour un financement LEADER et de la présentation des justificatifs nécessaires par l'entreprise bénéficiaire. Le montant de la subvention pouvant faire l'objet d'un avenant si le coût réel de l'investissement est inférieur au coût prévisionnel indiqué.

Anthony BONNET

Lionel BOSSIS

André BOUDAUD

Francis BRETON

Joël CAILLAUD

Antoine CHEREAU

Bernard DABRETEAU

Hubert DELHOMMEAU

Claude DURAND

Corinne FERRE

Damien GRASSET

Eric HERVOUET

Florent LIMOUZIN

Michaël ORIEUX

Marc PREAULT

Isabelle RIVIERE

Daniel ROUSSEAU